ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Pakistan

Question écrite n° 62322

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les troubles qui affectent le Pakistan et les actions menées par les talibans dans certaines zones du pays. Il désire connaître la position de la France dans ce dossier.

Texte de la réponse

La situation actuelle du Pakistan est pour la France un motif de grande préoccupation. Ce pays est confronté à une dégradation de la sécurité qui affecte durement sa population. L'expansion de l'extrémisme constitue aujourd'hui la menace la plus grave. En effet, la violence terroriste se diffuse dans le pays au-delà des régions traditionnelles d'implantation des talibans, dans les zones tribales et la province de la frontière du nord-ouest. Une série d'attentats suicide et d'attaques commando a fait près de 700 morts depuis le début octobre 2009. Il appartient aux autorités pakistanaises de mobiliser tous les moyens à leur disposition - politiques, économiques et militaires - pour combattre le fléau de l'extrémisme et du terrorisme. Des institutions démocratiques doivent voir le jour dans les zones les plus fragiles et remplacer les structures installées par les islamistes, en matière de justice notamment. Le retour des personnes - estimées à 2,3 millions - déplacées par les opérations menées par l'armée l'an dernier contre les talibans, dans la division de Malakand et au Waziristan, doit s'achever dans de bonnes conditions. Il est également crucial de mettre en oeuvre les réformes de nature à réduire la pauvreté et à améliorer les services de base dans les domaines de l'éducation et de la santé. À terme, une police bien équipée et entraînée doit pouvoir prendre la relève de l'armée. La France et la communauté internationale se tiennent aux côtés du Pakistan pour l'aider dans ce combat difficile contre le terrorisme. Notre pays a débloqué une aide de 12,3 millions d'euros pour les populations déplacées de la vallée du Swat en raison des affrontements entre l'armée pakistanaise et les talibans. Cette aide se décompose en, d'une part, une aide d'urgence de 2,3 millions d'euros, sous forme de don, en grande partie déjà décaissée et mise en oeuvre par les organisations des Nations unies, la Croix-Rouge internationale et certaines ONG, et, d'autre part, une aide de 10 millions d'euros à la reconstruction, sous forme de prêt très concessionnel, à apporter via l'AFL. L'action de la France s'inscrit en complémentarité de celles de ses partenaires européens. Un plan d'action de l'Union européenne en Afghanistan et au Pakistan a été adopté en octobre 2009. Parmi ses axes prioritaires figurent notamment un soutien à la stratégie de développement socio-économique de l'agence tribale de Malakand, et le renforcement de la coopération en matière d'État de droit.

Données clés

Auteur : M. Francis Saint-Léger
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 62322
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE62322

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009, page 10062
Réponse publiée le : 2 février 2010, page 1061